

### 13 - Délégation de Service Public - Gestion et exploitation du Casino de Besançon - Société Touristique et Thermale de la Mouillère - Rapport d'activité 2014

**M. l'Adjoint MORTON, Rapporteur** : La Ville de Besançon a confié la gestion et l'exploitation du Casino de Besançon à la Société Touristique et Thermale de la Mouillère, via un contrat de Délégation de Service Public. En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

#### 1 - Les principales caractéristiques du contrat de Délégation de Service Public

Objet de la délégation	La Collectivité confie au délégataire l'exploitation du Casino dans son ensemble (salles de jeux, restaurant, bar, spectacles) ainsi que l'entretien, la maintenance et le renouvellement des équipements et matériels nécessaires à l'exploitation des activités.
Date de signature de la convention	24 juin 2009 Date d'effet : 22 juillet 2009
Durée de la convention	12 ans dont le point de départ effectif est la date de l'obtention de la nouvelle autorisation de jeux, soit le 19 novembre 2009.
Caractéristiques générales	<p>Le contrat de délégation est composé, conformément à la loi du 15 juin 1907 et l'arrêté du 9 mai 1997 relatif à la réglementation des jeux dans les Casinos, d'un cahier des charges d'exploitation et d'un bail d'occupation des lieux.</p> <p>Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques.</p> <p>Les obligations du contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- jeux : le délégataire exploite les salles de jeux sous réserve de l'autorisation ministérielle accordée.</li> <li>- restaurant : le délégataire exploite le restaurant bar touristique et sa terrasse.</li> <li>- activité de spectacles : le délégataire s'engage à réaliser au moins 100 événements dont des soirées musicales ou des dîners-concerts ou des dîners à thème</li> <li>- soutien à des actions touristiques : le délégataire apporte son soutien financier à un programme d'action culturelle défini avec la Collectivité</li> <li>- communication : le délégataire met en œuvre une stratégie de communication visant à conforter et développer son attractivité</li> <li>- travaux et entretien : le délégataire assure à ses frais le nettoyage et l'entretien courant du Casino, la Collectivité s'engageant par ailleurs à assumer les grosses réparations.</li> </ul>
Dénomination sociale du délégataire	STTM Société Touristique et Thermale de la Mouillère. Filiale du groupe Barrière
Coordonnées du délégataire	Casino Barrière de Besançon 2 avenue Carnot 25000 Besançon
Dirigeants	M. Amine TADLAOUI-OUAFI - Directeur

## 2 - Analyse de la qualité du service

La STTM offre aux clients du Casino de Besançon un parc de 130 machines à sous, rouleaux et vidéo poker, cinq tables de jeux traditionnels (boule, roulette, blackjack...) et, nouveauté en 2014, un jeu de table électronique : la roulette anglaise.

Outre les salles de jeux, la STTM propose à ses clients deux espaces bars : Le Tourbillon et le Red Sun Club, et un restaurant «le Grand Café» d'une capacité de 120 couverts, avec terrasse en été. Ces trois espaces proposent également un panel varié d'animations tout au long de l'année.

Sans remettre en cause la qualité du service que la STTM et le Groupe Barrière s'efforcent de maintenir dans un contexte économique difficile, force est de constater la baisse de la fréquentation tant du pôle jeux que du pôle restauration depuis la signature du contrat en 2009.

Trois indicateurs mesurent la fréquentation :

Evolution de la fréquentation	Nombre en 2014	Evolution en % depuis 2009
Entrées au Casino	157 121	- 23,8 %
Entrées aux tables de jeux	17 928	- 26,9 %
Couverts	31 684	- 33,3%

Le ralentissement de la fréquentation est ressenti au niveau national, et se mesure essentiellement par l'évolution du produit brut des jeux (PBJ) : en 2014, les 198 casinos français ont enregistré une nouvelle baisse de - 2,6 % du PBJ par rapport à 2013, qui s'ajoute à la régression subie entre 2007 et 2013 qui atteint les - 22 %. Plusieurs décisions (fiscalité, crise financière, interdiction de fumer, contrôle aux entrées) expliquent cette tendance nationale.

Sur le secteur bisontin, le PBJ affiche une baisse de 6 % entre 2013 et 2014 : aux causes nationales et au contexte économique de crise s'ajoutent des difficultés d'accès liées à des travaux, de parking et un manque de signalétique identifiés par la STTM comme des raisons aggravantes.

Au-delà de la fréquentation, la qualité de service est également mesurée au Casino par des contrôles internes au groupe Barrière : visites mystères, enquêtes-surprise. Les résultats obtenus permettent d'identifier des points forts et les points faibles pour les améliorer. En ce qui concerne la STTM, il convient d'indiquer pour terminer qu'il n'y a aucune observation de clients sur le registre de l'exercice.

### 2.1 - Les jeux

Les machines à sous attirent l'essentiel de la clientèle du Casino puisqu'elles représentent 85 % du PBJ. L'évolution du PBJ est à la baisse (- 6 %) parallèlement à celle de la fréquentation entre 2013 et 2014 (- 4,1 %).

La réorganisation complète de l'offre des jeux de table a permis de s'adapter à la clientèle : l'installation des jeux de table au cœur de la salle «machines à sous», et la modification de l'offre de jeu (installation d'une table de bataille et suppression des tables de poker) ont contribué à mettre en valeur ces jeux. Enfin, l'arrivée en mai 2014 d'une roulette anglaise électronique, investissement majeur de l'exercice, a peu à peu conquis une nouvelle clientèle.

Parallèlement à la réorganisation de l'espace des jeux, des investissements ont été consacrés au réaménagement et à la modernisation des espaces (peinture, tapis de jeux).

La STTM et le Groupe Barrière poursuivent leur action menée au plan national pour «un jeu responsable» par la formation de leur personnel (repérer des addictions, respecter les mesures d'interdictions de jeux) et la sensibilisation de la clientèle (affichage, dispositif spécifique aux jeunes joueurs de poker, limitation volontaire d'accès).

## **2.2 - Restauration et animation**

Le restaurant «Le Grand Café» et les deux bars offrent à la clientèle des horaires adaptés : ainsi, le bar «Tourbillon», situé au cœur des machines à sous, est ouvert 365 jours-an de 11 h à 3 h du matin. Il a une capacité de 40 places et il est doté d'un écran plasma pour diffuser les événements sportifs ou les clips musicaux.

Pour les clients qui viennent profiter des soirées musicales, le bar «Red Sun Club» est ouvert de 22 h à 2 h du matin. C'est un lieu polyvalent qui sert également de salle de séminaire en journée, de salle de restaurant privative en soirée, ou de salle de concert. En effet, depuis janvier 2014, le Casino organise ses concerts dans cette salle dédiée afin d'en développer la qualité artistique : ce sont ainsi 103 rendez-vous musicaux gratuits qui ont été organisés les vendredis et samedis.

Le restaurant bénéficie d'une forte image sur Besançon. Il accueille une clientèle d'affaires à déjeuner. En soirée, la clientèle est plus urbaine et s'y ajoutent les joueurs du Casino. Le restaurant peut également devenir privatif pour l'organisation de soirées à thème ou de séminaires.

Le restaurant contribue pour une grande partie aux animations organisées par le Casino au travers des nombreuses soirées qui ont lieu toute l'année : diners-spectacles, soirées dansantes, nouvel an, karaoké, cabarets, soirées gastronomiques : la STTM offre ainsi à une clientèle joueuse ou non des divertissements variés et des soirées festives. Les karaokés, une fois par mois, séduisent une clientèle jeune qui souhaite s'amuser. La programmation 2014 a proposé des spectacles «tribute to..», des cabarets, un spectacle rock et des barbecues musicaux en été. Enfin, les soirées à thème, (week-end Las Vegas, soirée années 50...) programmées une à deux fois par mois, permettent de promouvoir le Casino et de diversifier la clientèle.

En 2013-2014, ce sont près de 117 K€ qui ont été dépensés pour les cachets des artistes, et près de 347 K€ pour la commercialisation et la communication autour des animations culturelles, artistiques et festives.

## **3 - Les conditions d'exécution du service public**

### **3.1 - Le personnel**

La STTM a maintenu ses effectifs depuis 2012 à savoir 89 personnes auxquelles s'ajoutent une douzaine de musiciens par mois recrutés en emploi intermittent pour les animations musicales du week-end.

### **3.2 - Tarifs et horaires**

Les salles de jeux sont ouvertes de 11 h à 3 h du matin pour les machines à sous, et à partir de 21 h pour les jeux de tables. Les deux bars associés aux espaces de jeux sont ouverts aux mêmes horaires.

Le restaurant «Le Grand Café» est ouvert tous les jours sauf le 24 décembre selon les horaires suivants :

- hiver : 12 h / 14 h et 19 h 30 / 22 h (22 h 30 les vendredis et samedis)
- été : 12 h / 14 h et 19 h 30 / 22 h 30 (23 h les vendredis et samedis).

### **3.3 - Respect des engagements**

#### **Soutien à des actions touristiques et culturelles**

La participation du Casino à l'effort touristique et culturel, calculée sur le produit brut des jeux de l'exercice précédent selon les modalités déterminées dans le contrat de Délégation de Service Public, s'est élevée à 200 000 € répartis comme suit : Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté (54 400 €) ; la Rodia (36 400 €) ; programmation annuelle de la Scène Nationale de Besançon (109 200 €).

Le Casino reste également un sponsor de clubs sportifs locaux et d'associations à caractère caritatif (BESAC RC, Olympique de Besançon Rugby, BRC, ESB Féminin, Open International de Golf au Club de Besançon, Téléthon...) pour près de 10 000 € en 2014 contre 7 420 € en 2013.

#### **Attestations, rapports**

L'autorisation de jeu en vigueur a été délivrée par le Ministère de l'Intérieur le 19 novembre 2009 pour une durée de 5 ans expirant le 30 novembre 2014.

En respect des dispositions du contrat, la STTM a transmis l'ensemble des documents prévus par la convention de Délégation de Service Public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission, notamment le détail des postes justificatifs des relations financières avec l'Etat et la Ville de Besançon (produit brut des jeux, produit brut des machines à sous et prélèvement à employer), ainsi que les différentes attestations obligatoires (vérifications de sécurité, attestations d'assurance, différentes autorisations administratives, contrats d'entretien, attestation du commissaire aux comptes sur les prélèvements).

### **3.4 - Respects des règles - Ethique**

#### **Règles d'hygiène et de sécurité**

Le Casino de Besançon est très vigilant sur le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de sureté de l'établissement, tant au niveau des salariés que des usagers.

De nombreux contrôles de sécurité sont effectués, soit en interne, soit par des organismes agréés : contrôles sanitaires, vidéosurveillance, contrôle par des organismes agréés dans le cadre des Etablissements Recevant du Public, commission départementale de sécurité.

#### **Respect des affichages obligatoires**

Le Casino de Besançon veille à ce que les affichages obligatoires soient respectés (informations obligatoires en matière de répression de l'ivresse et de protection des mineurs et les tarifs du restaurant «Le Grand Café») ainsi que toutes les dispositions obligatoires sur l'exploitation des jeux dans un casino (comme minima des tables, les listes des jeux pratiqués, règlement des jeux...).

#### **Ethique et comportement**

L'activité d'un Casino présente des risques de détournement de fonds, de tricherie, de blanchiment des capitaux. Le Casino de Besançon s'emploie à appliquer les textes réglementaires, à sécuriser les flux informatiques et financiers et à mettre en place un important contrôle interne.

#### **Développement durable**

L'audit de renouvellement de certification ISO 14001 (préoccupations environnementales) a été réalisé par Ecocert auprès d'un échantillon d'établissements représentatifs du groupe Barrière. Le rapport confirme l'atteinte des objectifs. Aujourd'hui, tous les établissements barrière sont certifiés ISO 14001.

## 4 - Les comptes de la délégation

### 4.1 - Situation financière 2014

La Société Touristique et Thermale de la Mouillère est une société par actions simplifiées au capital de 612 000 €, filiale de Casin'hold SAS, elle-même filiale du Groupe Lucien Barrière SAS.

La STTM a arrêté ses comptes annuels au 31 octobre 2014.

Les états financiers 2013-2014 sont certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.

Chiffres clés STTM :

En K€	2013-2014	2012-2013	Var en K€	Var en %
Résultat net	- 388,4	154,3	- 542,3	- 351 %
Chiffre d'affaires	6 650	7 044	- 394	- 5,6 %
Fonds propres	294	834	540	- 64,7 %
Trésorerie nette	221	215	+ 6	-

*Rappel : les postes du bilan sont une «photographie» à un instant donné, ici au 31/10/2013.*

Pour la première fois depuis la signature du contrat, le résultat net est une perte, consécutive à plusieurs années de baisse. Les efforts entrepris par la STTM pour enrayer les effets négatifs de la baisse de la fréquentation ne portent pas pleinement leurs fruits, dans un contexte national lui-même en crise.

Les indicateurs financiers et de gestion (niveau des fonds propres, résultat, CAF) sont en dégradation et sont autant de signes de fragilisation de la situation financière, même s'ils sont fortement influencés par la politique de la maison-mère (fonds de roulement négatif, car la STTM ne renforce pas ses fonds propres du fait de la distribution systématique du résultat sous forme de dividendes, et gestion de trésorerie centralisée au niveau du Groupe).

La STTM a réalisé 925 K€ d'investissements sur le site en 2014, dont 872 K€ consacrés aux jeux : acquisition de machines à sous, de la roulette anglaise électronique et des licences correspondantes.

### Bilan

Les postes d'actif et de passif traduisent l'activité normale de la STTM. La société n'est pas endettée (du fait de la centralisation de trésorerie et des financements par le groupe).

En application des règles du Groupe, la quasi intégralité du résultat 2013 a été distribuée en dividendes à la société-mère, soit 152 K€.

### Résultat

Le chiffre d'affaires est issu du produit des jeux (5 521 K€), de la restauration (1 106 K€) et de produits divers (19 K€). Les produits intègrent également des dégrèvements fiscaux issus du mécénat, et quelques revenus financiers et exceptionnels, peu significatifs.

La masse salariale est le principal poste de charges avec 4 350 K€, soit 58 % du total des charges. L'importance essentielle de l'accueil, de la qualité de service, des animations impose des effectifs qui restent identiques à ceux de l'an dernier malgré une baisse de la fréquentation.

Les autres postes de charges importants dans la composition du résultat sont les dépenses de publicité et communication (347 K€), les frais d'entretien (180 K€), les fluides (228 K€), l'achat d'alimentation et boissons (425 K€), la redevance Ville et les contributions touristiques et culturelles prévues au contrat (618 K€).

#### 4.2 - Liens financiers et juridiques avec la Ville de Besançon

Il n'y a pas eu de changement statutaire ni des membres dirigeants de la STTM en 2014.

Le Conseil Municipal de la Ville de Besançon a été sollicité une fois en 2014 pour le renouvellement de l'autorisation des jeux accordé à la STTM.

Un avenant à la convention a été signé en 2014, relatif aux modalités d'ouverture du Restaurant le Grand Café (Conseil Municipal du 20 février 2014).

Les liens financiers entre la Ville de Besançon et le délégataire sont les suivants :

##### En recettes :

- produits bruts des jeux
- autres recettes (redevance)

En K€	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011
Prélèvement communal	1 102,8	1 166,8	1 294,2	1 455,8
Reversement de l'Etat	363,5	389,3	438,1	506,8
<b>Sous total produits brut des jeux</b>	<b>1 466,3</b>	<b>1 556,1</b>	<b>1 732,3</b>	<b>1 962,6</b>
justrightRedevance (fixe + variable)	418,3	424,3	457,9	458,5
<b>Total recettes directes Ville</b>	<b>1 884,6</b>	<b>1 980,4</b>	<b>2 190,2</b>	<b>2 421,1</b>

Conséquence de la baisse des résultats et du chiffre d'affaires depuis 2009, la redevance versée à la Ville et les recettes indirectes issues des produits des jeux poursuivent leur tendance à la baisse.

Les montants ont été calculés conformément aux dispositions prévues par la convention.

Le «compte de prélèvement» a été utilisé en respect des dispositions légales applicables aux casinos (loi du 21 décembre 1979) et à la convention de délégation. Il présente au 31 octobre 2014 un solde de 105 440,47 €, destinés à des travaux ou des remboursements d'emprunts pour travaux. A noter que la suppression de l'article L 2333-57 du CGCT au 31 octobre 2014 remet en cause cette modalité de financement pour les années à venir.

##### En dépenses :

La Ville de Besançon a remboursé à la STTM un abattement fiscal de 44 840 € au titre de 2014.

#### **Conclusion**

La qualité du service et des prestations rendues est appréciée. Les conditions d'exécution du contrat sont respectées. Sur le plan financier, le déficit 2014 est à l'image d'un secteur qui a fortement été impacté depuis 2007 par les décisions nationales et depuis 2009 par le contexte de crise. Les efforts et les changements opérés par la STTM ne sont pas parvenus à porter leurs fruits, cependant, une légère reprise se dessine en 2015.

## Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Casino de Besançon par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère, dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

**«M. LE MAIRE :** Le casino change de main, vous l'avez vu, c'est JOA qui prend désormais la suite de Barrière. J'ai reçu les dirigeants de JOA que je ne connaissais pas. Je me suis renseigné, c'est un groupe familial qui a une bonne réputation et qui, à ma connaissance, reprend l'ensemble -il y est obligé d'ailleurs- du personnel. C'est je crois Barrière qui a décidé de changer. Je rappelle quand même que le casino, dans les finances de la Ville, c'est quelque chose de très important et tout cela c'est très clair, très contrôlé, très encadré par une Délégation de Service Public. C'est une affaire interne, un changement de prestataire mais tout a été vu par nos services ici, autant la Culture que les services généraux, cela n'entraîne pas d'observation de ma part à ce moment. On ne vote pas».

Après en avoir délibéré, sur avis favorable unanime de la Commission de Contrôle financier et sur avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport d'activité 2014.

*Récépissé préfectoral du 9 novembre 2015.*